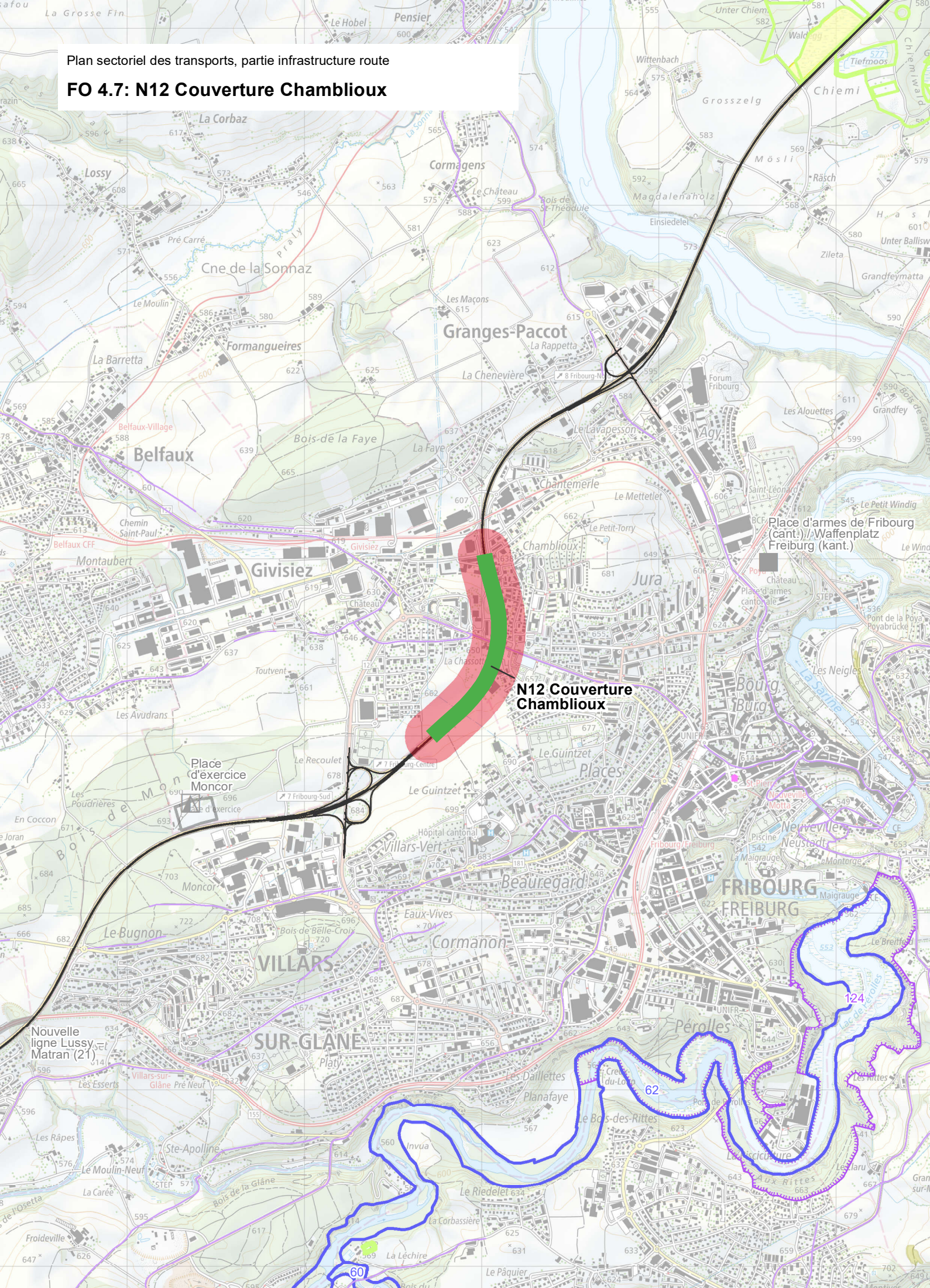


FICHE D'OBJET 4.7**FO 4.7 N12 Couverture de Chamblieux**

Informations générales • Canton : Fribourg • Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Région de la ville fédérale • Communes concernées : Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne • Autorité compétente : OFROU • Services concernés : services cantonaux et communaux, OFT, ARE, ESTI, OFAG • Autres partenaires : CFF, Groupe E, Association régionale de la Sarine (ARS), TPF	Renvois : <i>Chap. 3.5 Examen de l'obligation de plan sectoriel au cas par cas</i> Bases : <i>Décision du Conseil fédéral concernant le projet général de la couverture autoroutière de Chamblieux</i>
Projet Le tronçon de route nationale N12 entre les jonctions Fribourg Nord et Fribourg Sud doit être entretenu. L'aménagement existant de l'axe principal avec 2 x 2 voies de circulation est performant pour l'avenir en termes de trafic. Son entretien comprend essentiellement la modernisation des installations existantes et l'adaptation aux nouvelles exigences techniques et environnementales. Dans ce contexte, le canton de Fribourg et les communes concernées ont émis l'idée et la demande d'une couverture de la N12. Cette solution résout efficacement le problème de la protection contre le bruit et supprime la césure entre les zones d'habitation situées de part et d'autre de la route nationale. Cette couverture permet des nouvelles liaisons au niveau territorial. La construction d'une couverture offre l'opportunité de déplacer une ligne à haute tension existante dans l'ouvrage de couverture. De plus, le système d'évacuation des eaux peut être rénové en profondeur.	
Fonction et justification, besoin d'agir L'autoroute constitue aujourd'hui une profonde entaille dans le tissu urbain au cœur d'une zone de développement prioritaire et provoque d'importantes nuisances environnementales, paysagères et sonores. Un assainissement complet de cette situation s'impose. Le délai de mise en œuvre de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) est échu et la situation actuelle rend nécessaire l'assainissement du tronçon Fribourg Nord - Fribourg Sud (secteur Chamblieux). Le tronçon de la N12 présente un besoin essentiel de maintenance. La variante d'assainissement (bruit, urbanisation) élaborée dans le cadre de diverses études (2006 - 2017) prévoit une couverture de la route nationale N12. Ce projet commun répond objectifs de la politique fédérale et cantonale d'aménagement du territoire en permettant une	

FO 4.7: N12 Couverture Chamblieux



FICHE D'OBJET 4.7

densification des centres urbains et une amélioration de la qualité de vie. De plus, un regroupement avec une ligne à haute tension peut être réalisé.	
Solution Le projet d'entretien de la N12 est étendu à la couverture de Chamblieux. Il s'agit d'un projet commun de la Confédération, du canton et des communes. La galerie couverte s'étend sur 1'255 m avec un élargissement du gabarit routier à 12.55 m. Cela permet un basculement de la gestion du trafic en 4/0 permettant la fermeture d'une chaussée de circulation à des fins de travaux d'inspection, maintenance, etc. En plus la réfection des raccordements de chaussée routière aux deux extrémités de l'ouvrage sur 180 m au Sud et 215 m au Nord est incluse dans le projet. Dans le cadre de la conservation, d'autres améliorations de la circulation seront mises en œuvre afin de pouvoir maintenir la fonctionnalité de l'ensemble du système. Il s'agit de • L'ajout d'une troisième voie de la route cantonale RC 2210 • Le réaménagement de la jonction de Fribourg-Sud et de l'accès à l'Hôpital Cantonal Fribourgeois (HFR) • Le réaménagement du carrefour de Belle-Croix	
Impacts Les goulets d'étranglement du trafic dans le système routier global, en particulier en dehors du périmètre des routes nationales, sont assainis de manière coordonnée entre les niveaux étatiques. Ainsi, l'utilisation de la route nationale sans élargissement des voies est facilitée pour les trafics locaux et le trafic d'évitement sur les routes en aval est minimisé. La sécurité routière sera améliorée. Avec la couverture de Chamblieux, la protection contre le bruit le long de la N12 entre les jonctions Fribourg-Sud et Fribourg-Nord est assurée de manière globale. L'effet de séparation de la route nationale pour la mise en réseau des quartiers et les liaisons de mobilité douce est éliminé. La compatibilité de la route nationale avec les zones d'habitation est fortement améliorée par la couverture et de nouvelles possibilités de liaison entre les quartiers d'habitation peuvent être créées en surface. Le projet offre ainsi un potentiel de valorisation et de restauration grâce à la nouvelle conception de la surface. Cette tâche incombe au canton et à la commune et englobe des domaines tels que la flore, la faune, la protection des sites construits et le paysage. Un plan paysager doit valoriser les potentiels de réduction de l'impact visuel de l'autoroute au niveau local et optimiser l'intégration des portails du tunnel. Le projet permet de regrouper l'infrastructure de route nationale avec une ligne à haute tension existante qui peut être enfouie sous la route. Le projet entraîne une faible consommation de sol, qui concerne également les SDA. Des mesures de compensation doivent être	

recherchées par les niveaux étatiques concernés dans le cadre de la poursuite du projet.		
Démarche Un projet général de couverture autoroutière de la N12 à Chamblieux a été approuvé par le Conseil fédéral le 12 février 2025. En tant que souhait émis par des tiers, le projet est étroitement coordonné avec le canton et les communes concernées. La concertation porte également sur les mesures d'accompagnement du canton et des communes concernées. L'étude de projet se poursuit.		
Projet	Etat de la décision	Etat de la coordination
N12 Couverture de Chamblieux	Décidé	Coordination réglée
Inscriptions dans d'autres documents de planification Dans le plan directeur du canton de Fribourg, les objets P0102 Secteur stratégique "Sortie d'autoroute Fribourg Sud", P0408 Jonction autoroutière Fribourg-Sud/centre et accès Hôpital fribourgeois (HFR-Fribourg), ainsi que la fiche P0708 Couverture de Chamblieux, sont en état de coordination réglée et approuvés comme tel par la Confédération. Dans le projet d'agglomération de 5ème génération, la mesure de la couverture de Chamblieux est incluse dans la mesure 5M.09.01.		Indications: <i>Plan directeur cantonal du Canton de Fribourg, 2024</i> <i>Projet d'agglomération de 5ème génération, aggro Fribourg, 2025</i> <i>Masterplan Chamblieux–Bertigny, 2020</i>